

MANIFESTATIONS 2022

Date limite de dépôt du dossier : voir ci-dessous

Le demandeur

Nom/prénom :

Nom de la société, de l'établissement ou de l'association :

Représentant légal :

Adresse :

N° de téléphone/portable (obligatoire) :

Email :

Inscrit au R.C sous le numéro :

ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :

Souhait de participation pour :

Fête du sacré Coeur (24 juin 2022) : date limite de dépôt de candidature : 24/05/2022

Fête de la Salette (du 16 au 19 septembre et le 24 septembre 2022) : date limite de dépôt de candidature :
15/07/2022

Dipavali (29 octobre 2022) : date limite de dépôt de candidature : 29/09/2022

Fête des Artichauts (du 11 au 13 novembre 2022) : date limite de dépôt de candidature : 10/10/2022

Si vous candidatez sur plusieurs événements, la date limite de dépôt de dossier candidature à prendre en compte est celle du premier événement souhaité.

Catégorie d'activité

(Cochez les activités que vous proposez)

Restauration et produits alimentaires
Agro-alimentaire : fruits, légumes, produits transformés...
Equipement de la personne : vêtements, bijoux, chaussures, accessoires...

Equipement de la maison : décoration, bazar, électroménager, mobilier...
Horticulture : fleurs, plantes
Manèges, jeux, attractions
Artisanat
Autre (précisez) :

Descriptif des produits vendus ou prestations proposées

(Merci d'utiliser 1 feuille par attraction foraine ou manège, si vous en proposez plusieurs)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Indiquez si vous sollicitez une autorisation de débit temporaire de boissons

Oui

Non

Données techniques indispensables pour l'élaboration du plan

TYPE DE STRUCTURE UTILISÉE : (Cochez le type de structure que vous utilisez)

Etalage

Chapiteau

Camion aménagé

Attractions foraines

Manège

Autre (précisez) :

SUPERFICIE SOUHAITÉE :m²

Pour les manèges, jeux et attractions foraines et camions aménagés, précisez (**obligatoire**) :

- **Les dimensions de la structure fermée** (sans les auvents, timons, portes ou escaliers) :
 - Longueur :m / Largeur :m / Hauteur :m
- **Les dimensions de la structure ouverte** (avec les auvents, timons, portes ou escaliers) :
 - Longueur :m / Largeur :m / Hauteur :m

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE : Oui Non

Indiquer la puissance totale nécessaire pour votre activité ou stand (chaque rubrique doit être complétée) :

Ampères (A) : **Volts (V) :** **Kilowatts (KW) :**

TRI **MONO** (à préciser obligatoirement)

Déclaration du demandeur

Je soussigné(e).....,

- Sollicite une autorisation d'occupation du Domaine Public Communal dans le cadre des fêtes et manifestations organisées sur son territoire pour l'année 2022 ;
- Déclare avoir souscrit ou m'engage à souscrire une police d'assurance couvrant ma responsabilité civile professionnelle vis-à-vis des tiers (justification à fournir avant la manifestation) ;
- Déclare être informé(e) de la réglementation en vigueur concernant mon activité et m'engage à la respecter ;
- M'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés à la signature de l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public et à respecter scrupuleusement les dispositions du règlement municipal régissant l'organisation de la manifestation ainsi que les lois et règlements régissant mon activité ;

Fait le, à

Signature du demandeur

Le dossier dûment complété, signé et assorti des pièces justificatives demandées est à déposer au service courrier de l'hôtel de ville, 58 rue du Général Lambert 97436 Saint-Leu ou transmis par voie postale à l'adresse susvisée, **au plus tard à la date limite indiquée sur le dossier pour la manifestation choisie**. Un seul dossier est possible pour plusieurs manifestations.

Renseignements au 0262 34 80 03 ou 0262 34 66 60

Mail : reglementation@mairie-saintleu.fr

Dans le cadre de l'étude des candidatures, la Ville de Saint-Leu est amenée à collecter des données personnelles. La finalité du traitement est de pouvoir effectuer un choix objectif entre les différents candidats et de pouvoir justifier à toute autorité compétente de la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des informations qui les concernent. Pour ces démarches, il convient de s'adresser au Délégué à la Protection des Données, soit via l'adresse électronique suivante : dpo@mairie-saintleu.fr, ou soit par voie postale (Délégué à la Protection des Données de la Commune de Saint-Leu -58 rue du Général Lambert, 97436 Saint-Leu).

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données, tout usager a le droit de demander la limitation du traitement ou d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL, (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22 www.cnil.fr).

Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier de candidature

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du demandeur
- Justificatif d'adresse de moins de trois mois (facture d'eau, edf, quittance de loyer...)
- Attestation d'inscription au Registre de Commerce ou Répertoire des Métiers de moins de trois mois (Kbis de moins de trois mois) ou attestation d'affiliation MSA et attestation de culture
- Carte de commerçant ambulant ou attestation provisoire valable 1 mois
- Attestation d'assurance en responsabilité civile multirisques couvrant, au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations, en cours de validité
- Déclaration sur l'honneur attestant être en règle vis-à-vis de la législation du travail

Pièces complémentaires obligatoires selon l'activité/métier et le statut :

Pour les snacks, les restaurants et la vente de produits alimentaires transformés :

- Attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premier secours
- Certificat de conformité des appareils
- Plan détaillé du métier (camion bar, roulotte, structure modulaire...) et photo récente de la structure
- Attestation de formation à l'hygiène alimentaire
- Déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant à la vente, entreposant ou transposant des denrées animales ou d'origine animale (se référer à la DAAF)

Pour les exploitants de manèges, jeux et attractions foraines

- Attestation de contrôle de conformité du matériel de moins de trois ans, effectué par un organisme agréé
- Plan détaillé du manège ou de l'attraction avec précision des ouvertures
- Photo récente et précise de l'équipement présenté

Pour les producteurs bio

- Certification bio

Pour les associations

- Statut de l'association et N° SIRET
- Récépissé de déclaration à la préfecture/sous-préfecture
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Selon votre situation, des pièces complémentaires pourront être demandées.

LISTE DU MATERIEL A PREVOIR en cas d'attribution d'emplacements

Si chapiteau ou parasol : lests

Si branchement électrique : câble gainé TPC, tableau électrique conforme à la norme C18510 pourvu d'une protection à la personne de 30 MA

Si utilisation d'appareil de cuisson : couverture extinctive bien en vue et facilement accessible, extincteur adapté, protection pare flamme, bac pour récupération des huiles

Si utilisation d'un groupe électrogène : protection isolante si volume supérieur à 40 décibels

Nota : les dossiers incomplets, approximatifs ou ceux qui parviennent après la date fixée sur l'appel à candidature ne seront pas pris en considération. Il en sera de même si les créances échues sont encore impayées auprès des services communaux de la Commune de Saint-Leu. Le dépôt d'un dossier n'entraîne pas l'attribution automatique d'un emplacement.